

# CINQ ENGAGEMENTS PRIORITAIRES



**La Mission Handicap de Sopra Steria renouvelle son engagement en faveur du handicap pour la période 2015 - 2017 en signant un second accord d'entreprise ambitieux et axé vers les salariés en situation de handicap. Découvrez ci-contre les 5 axes prioritaires :**

## 1. Recruter & intégrer

**Embaucher un salarié handicapé, c'est d'abord recruter des compétences pour répondre aux enjeux de recrutement de l'entreprise. La clé du succès de ces recrutements passe par une intégration réussie au sein de nos équipes.**

Notre second accord d'entreprise en faveur de l'insertion professionnelle des salariés handicapés place le recrutement au centre des objectifs de la Mission Handicap. Le plan de recrutement déployé sert en premier lieu les besoins de recrutement de l'entreprise sur des postes d'ingénieurs, de consultants ou d'administratifs. Les postes à pourvoir sont proposés en grande majorité en CDI, mais également sous d'autres modalités contractuelles comme le CDD, l'alternance et le stage.

Pour atteindre ses objectifs, la Mission Handicap s'est dotée d'un réseau interne de recruteurs formés au handicap, et s'appuie également sur un réseau externe de partenaires incontournables de l'emploi et du handicap (ADAPT, TREMP LIN, FEDEEH...).

La réussite de nos recrutements passe par une bonne intégration des nouveaux salariés handicapés. La Mission Handicap s'engage tout particulièrement sur cette période au travers de plans d'actions mobilisant de la formation, de la sensibilisation des aménagements de poste et de l'accompagnement spécifique.

## 2. Faciliter le maintien dans l'emploi

**Favoriser le maintien dans l'emploi, c'est s'engager à rechercher des solutions pour faciliter le quotidien des salariés reconnus travailleurs handicapés via un dispositif de mesures d'accompagnement.**

Rechercher et mettre en œuvre des solutions pour atténuer les conséquences du handicap sur la vie professionnelles des salariés handicapés, la Mission Handicap est à l'écoute et en lien avec un réseau d'experts handicap (ergonome, audioprothésiste, téléphonie, prothésiste orthopédiques...).

Les solutions proposées par la Mission Handicap peuvent être de types techniques (aménagement du poste de travail, financement de matériel paramédical...), organisationnelles (aménagement du temps de travail ...) mais aussi passer par des modules de formations ou d'un dispositif de tutorat sur projet.

Pour mieux accompagner les salariés en situation de handicap, la Mission Handicap s'appuie sur un réseau de référents. Ils sont notamment chargés de déployer, dès que nécessaire, les mesures de compensation et d'être en proximité des salariés handicapés pour un meilleur suivi personnalisé.

Enfin, tout salarié en difficulté temporaire ou définitive dans l'exercice de son activité professionnelle (maladie invalidante, déficience visuelle, auditive séquelle accident...) est encouragé à solliciter le service de santé au travail pour engager une démarche de reconnaissance de son handicap. La Mission Handicap reste disponible pour accompagner les salariés dans cette démarche de reconnaissance du handicap.

### **3. Former et sensibiliser**

**Mener des actions de sensibilisation et de formation en interne comme en externe, c'est lever les freins à l'emploi et à l'intégration des personnes handicapées pour changer le regard sur le handicap.**

Déployer des actions de sensibilisation tout au long de l'année auprès de l'ensemble des salariés. Proposer également aux acteurs clés de l'intégration et du suivi des salariés handicapés des modules de formation sur mesure pour répondre en proximité à chaque situation. La Mission Handicap est présente sur le terrain et contribue ainsi à "changer le regard sur le handicap".

La Mission Handicap sort des "murs" de l'entreprise pour préparer les managers de demain à la diversité au travers de dispositifs innovants, d'actions de sensibilisation, mais également de formations réalisées auprès des étudiants dans les écoles d'ingénieurs et les universités.

De plus, pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants handicapés, la Mission Handicap met en place des dispositifs de compensation et de soutien financier. L'objectif de ces dispositifs est de permettre aux étudiants handicapés d'accéder ou de poursuivre des études supérieures notamment dans les cursus scientifiques.

Autant d'actions menées en interne et en externe destinées à intégrer et accompagner dans les meilleures conditions tous les talents en situation de handicap.

### **4. Développer les partenariats de sous-traitance avec le secteur protégé**

**Développer les partenariats avec le secteur protégé, c'est aussi faciliter l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés.**

Enrichir le catalogue de prestataires pour augmenter les prestations de sous-traitance avec le secteur protégé. La Mission handicap souhaite relever le défi et faire progresser de plus de 50% la sous-traitance du secteur protégé sur la période de l'accord de 2015/2017. Les domaines externalisés sont divers : mailings, travaux d'impression, entretien de locaux, restauration, service d'ingénierie informatique...

Pour pérenniser le partenariat avec certaines entreprises adaptées, la Mission Handicap accompagne le développement des compétences de leurs salariés. Cette dynamique s'appuie également sur des partenariats spécifiques et des actions de transferts de compétences. Cette montée en compétences des salariés du secteur adapté permet d'envisager des réponses communes sur certains appels d'offres et ainsi développer un cercle vertueux de relations commerciales responsables.



## **5. Soutenir le développement de moyens techniques de compensation du handicap**

**Soutenir le développement de moyens techniques de compensation du handicap, c'est investir dans l'avenir et mettre au point des solutions technologiques innovantes pour faciliter le quotidien des personnes handicapées.**

Pour mieux compenser les handicaps, Sopra Steria Group met son ingénierie à disposition et au service d'initiatives innovantes proposées par la Mission Handicap. Il s'agit de soutenir la création d'outils ou de services adaptés aux personnes connaissant un handicap spécifique (sensoriel, de mobilité...). C'est dans ce cadre que la Mission Handicap a participé au projet TADEO, une plate-forme de visio-interprétation en Langue des Signes pour les sourds et malentendants. Aujourd'hui, elle participe au projet AUREVI qui vise à accroître la mobilité des personnes malvoyantes.

